

REGLEMENT DU TRAIL DE L'AMETHYSTE 2017

Organisation : L'association Sports Sentiers au Pays de Sauxillanges, associée à l'association « Issoire Sports Nature » organisent la 7ème édition du Trail de l'Améthyste dimanche 7 mai 2017.

Épreuves :

► Trois distances sont proposées pour cette manifestation sportive : 36 kms (1800m D+) ; 23 kms (1070m D+) ; 12 kms (500m D+)

Les 3 courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes avec, à l'échéance fin 2017, l'âge minimum de 16 ans pour le 12kms, de 18 ans pour le 23 kms, et de 20 ans pour le 36 kms.

Les trois distances s'effectuent obligatoirement en individuel.

Retrait des dossards possible samedi après-midi de 14h30 à 18h au Gymnase – Stade des Prairies.

Inscriptions et retrait des dossards du dimanche matin à partir de 7H, au Gymnase – Stade des Prairies.

Dernière inscription jusqu'à 30 mn de chaque départ de course.

Départ du 36 kms à 8h30, du 23 kms à 9h30, et du 12 kms à 10h devant la salle des fêtes de Sauxillanges.

L'arrivée se situe également devant la salle des fêtes de Sauxillanges.

Pour des raisons d'organisation il n'est pas possible de changer de distance en cours d'épreuve. Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course ne seront pas classés.

► Une course sera organisée pour les enfants de 5 à 12 ans au 31/12/17(départs à 10h). Organisée sans classement ni chronométrage, cette course ne nécessite pas de certificat médical. Leur participation reste soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition dimanche matin.

► Une randonnée accessible en marche nordique de 13 kms est également organisée sans classement sous l'entière responsabilité des participants (les mineurs sous la responsabilité des parents ou tuteurs). La randonnée n'est pas une compétition donc il n'est pas exigé de licence ou certificat médical. Une bonne condition physique est nécessaire car le parcours est exigeant. Départ libre de 8h à 9h.

Parcours :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de Sauxillanges, St Quentin/Sauxillanges, St Etienne/Usson et St Jean en Val.

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par une signalisation.

Le balisage sera réalisé avec de la rubalise et de la peinture au sol.

Barrière horaire :

Une barrière horaire sur le parcours 36 kms est établie au km 20 (2^e ravitaillement vers Tigoulin) afin de stopper les coureurs qui ne seraient pas dans les temps impartis fixés par l'organisation. L'horaire de passage limite est fixé à 12h soit 3h après le départ.

Le coureur arrivant hors délais doit remettre son dossard à l'organisation, qui le rapatriera vers l'arrivée. S'il poursuit le parcours, il le fait sous sa seule responsabilité.

Point de contrôle :

Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place au ravitaillement de Tigoulin pour le 36 kms, et au village de Salamot sur le parcours 23 kms.

Sécurité :

La sécurité des courses est assurée par un médecin, 1 équipe de secouristes, et les signaleurs déployés tout le long des parcours.

Signaleurs et commissaires de course

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Ravitaillements :

Cette année, obligation d'avoir votre propre gobelet !!

36 kms: semi-autosuffisance avec obligatoirement le port d'un sac ou ceinture porte bidon. 4 ravitaillements aux km 10,8 (Civadoux) ; km 20 (Tigoulin) ; km 32 (Ventre) ; km 36 (arrivée Sauxillanges)

23 kms : semi autosuffisance; 3 ravitaillements aux km 10,8 (Civadoux); km 19 (Ventre); km 23 (arrivée Sauxillanges)

12 kms : 3 ravitaillements aux km 5,6 (Civadoux); km 7 (Ventre) ; km 12 (arrivée Sauxillanges)

Des points d'eau supplémentaires seront éventuellement mis en place en cas de fortes chaleurs.

Conseils et équipements :

L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes...).

Pour les parcours 23 et 36 kms, il est fortement recommandé de partir avec du ravitaillement personnel (eau, barres énergétiques...), un sifflet, une bande élastomère. En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé, de même qu'une couverture de survie en cas de mauvais temps.

Les bâtons sont autorisés sur les parcours 23 et 36 kms.

REGLEMENT DU TRAIL DE L'AMETHYSTE 2017

Modalités d'engagement :

Conformément aux règles fédérales en vigueur et à l'article L.231-2 du Code du sport les coureurs doivent répondre à l'un des critères suivants :

- titulaires d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/index/acteurs-dusport/les-federations/liste-des-federations-sportives-2742>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition

- être titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running, ou Pass'Running délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation

- être licenciés auprès des Fédérations suivantes : FFCO, FFPM, FFTri, l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire

Une copie de la licence en cours de validité devra être présentée.

- les autres licenciés ou non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme à l'original datée et signée.

- les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

- Pour les mineurs (12 kms) une autorisation parentale sera exigée lors de l'engagement.

Ces documents seront conservés par l'organisateur.

Comment s'inscrire :

Il est proposé au choix de s'inscrire :

► en ligne sur www.traildelamethyste.com ou par la plateforme de notre partenaire www.sport-up.fr, jusqu'au jeudi 4 mai minuit

► par courrier reçu jusqu'au vendredi 5 mai (bulletin téléchargeable sur www.traildelamethyste.com)

► dimanche 7 mai matin jusqu'à une 1/2 heure avant le départ de chaque course

Les inscriptions à la course enfants sont prises le dimanche matin, avant 9h30.

Les inscriptions pour la randonnée ou marche nordique sont prises le dimanche matin avant 9h.

Plafonnement du nombre des inscriptions :

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'à

- 400 sur le 12 kms

- 400 sur le 23 kms

- 200 sur le 36 kms

Les informations en temps réel seront fournies sur le site www.traildelamethyste.com en page d'accueil et par la communication des listes d'inscrits (rubrique Inscriptions)

Tarifs des engagements :

36 kms: 15€

23 kms: 13€

12 kms: 10€

Participation au repas : 10 € pour les coureurs et accompagnateurs.

Randonnée : 5€

Course Enfants : gratuit

Il sera demandé une majoration de 3€ pour toute inscription dimanche matin 7 mai pour les 3 distances.

Les inscriptions pour les repas devront être parvenues au plus tard le 2 mai 2017.

Annulation d'une inscription

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la condition d'avoir transmis par courrier avant le 1^{er} mai 2017, un certificat médical original, spécifiant l'impossibilité de participer au Trail de l'Améthyste pour incapacité physique lié à maladie ou accident. A transmettre au destinataire des inscriptions.

Tout engagement est personnel

Aucun transfert nominatif d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Dossards :

La présentation d'un document d'identité avec photographie sera demandée lors du retrait du dossard, pour tous les coureurs disposant à l'avance d'une inscription complète réalisée par courrier ou internet.

Le dossard devra être positionné sur la poitrine ou le ventre.

Obligation des coureurs

Transporter votre propre gobelet

Suivre le tracé de la course.

Respecter l'environnement et les propriétés privées: il est interdit de jeter des déchets sur les parcours.

Respecter le code de la route

REGLEMENT DU TRAIL DE L'AMETHYSTE 2017

Respecter les consignes des signaleurs.
Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.
En cas d'abandon le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs, serre-file).
L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

Assurance :

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.
Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile.
Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence ; Les non licenciés doivent être assurés personnellement.

Vérification et fermeture de course :

Le balisage des parcours sera vérifié avant le départ de la course.
La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes ou coureurs à pied sur les 3 parcours, ils procéderont au débalisage.
Ils auront également pour mission de signaler au PC course et/ou équipes de secouristes et au médecin tout coureur en difficulté et tout autre problème lié à la manifestation sportive.

Droit à l'image

Tout coureur autorise expressément les organisateurs à l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de l'Améthyste (courses, biathlon découverte ou randonnée).

Résultats

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Un classement par catégorie sera aussi réalisé.
Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et les sites internet suivants : www.traildelamethyste.com, www.sportup.fr, www.athle.fr
Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultats sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande à l'adresse électronique cil@athle.fr).

Récompenses

Pour chaque course, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch seront récompensés.
D'autres récompenses seront distribuées sur les 3 courses.
Aucune dotation en argent n'est donnée

Annulation, modification des épreuves :

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ.
L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril, entre autre, la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, etc.) et ceci sans que les coureurs puissent prétendre à aucun remboursement ou indemnisation.

Acceptation complète du règlement

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards et disponible sur le site Internet de la course.